



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Groupe « Entreprises du secteur privé et autres collectivités »

Quelques pistes de financement (collectivités)

Programme ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr/>

Les aides de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/collectivites-lademe-finance-projets> et <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/collectivites-lademe-finance-projets/autres-financements>

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) : ils représentent aujourd'hui le principal outil de financement de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités.

→ Calculateur CEE ADEME pour estimer les CEE valorisables dans le cadre de votre projet : <http://calculateur-cee.ademe.fr>

Les offres de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/accompagner-la-relance>

Autres financements : Outil centralisant les aides et dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre en fonction de votre profil, de votre localité et du type de projet que vous souhaitez mettre en place : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Quelques pistes de financement (secteur privé)

Le crédit d'impôt rénovation énergétique : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>

Les aides de l'ADEME pour accompagner la transition écologique des TPE/PME
<https://presse.ademe.fr/2021/01/lancement-de-linitiative-tremplin-pour-la-transition-ecologique-des-pme.html>

Le Prêts Économies d'Énergies (PEE) de la BPI :
<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

L'aide diag écoflux de l'ADEME et laBPI : <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>

Les Certificats d'Économie d'énergie (CEE) : pour estimer les CEE valorisables dans le cadre de votre projet : <http://calculateur-cee.ademe.fr>

Autres aides :

- ATEE : pour financer la phase de diagnostic, et la mise en place de systèmes de management de l'énergie (SME) : <https://pro-smen.org/>, ou d'autres programmes CEE : PRO-REFEI (formation de référents énergie), EVE (outils pour limiter la consommation de carburant) ou ADVENIR (bornes de recharge VE)

Outil centralisant les aides et dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre en fonction de votre profil, de votre localité et du type de projet que vous souhaitez mettre en place : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> , <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

Questions fréquentes

Comment créer plusieurs comptes avec une même adresse email ?

- Créer un premier compte avec l'adresse email, depuis le menu « s'inscrire » d'OPERAT.
- Il ne sera alors plus possible d'utiliser ainsi la même adresse email. Il faut se connecter au premier compte et accéder à la fonctionnalité « Nouveau compte »



Questions fréquentes

Un déménagement de l'entreprise est prévu prochainement. Doit-on quand même remonter les données du site actuel en attendant ? Oui, il faut également remonter les données dans ce cas-là. Elles serviront éventuellement au repreneur du site pour ses propres obligations.

Quand un site industriel est soumis à obligation audit énergétique tous les 4 ans, est-il soumis à cette nouvelle réglementation ? Pas systématiquement, les critères ne sont pas les mêmes.

Dans le cas d'une entreprise du primaire ou du secondaire assujettie, comment identifier les consommations spécifiques à l'activité tertiaire ? Il faut distinguer deux phases de remontées de consommations :

- Pour les remontées annuelles des consommations de l'année précédente, il faudra mettre en place une manière de différencier les consommations des parties assujetties du reste, comme des sous-compteurs.
- Pour l'année de référence, la consommation de référence peut être reconstituée La méthode utilisée pour reconstituer la consommation doit être précisée.

Pour plus d'informations

- Informations à jour et lien vers les ressources depuis le site Internet de la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/eco-energie-tertiaire-r1447.html>
- FAQ détaillée et ressources la plateforme OPERAT : <https://operat.ademe.fr/>
- Si votre question porte sur les fonctionnalités de la plateforme OPERAT : operat@ademe.fr